



## Déclaration sur l'honneur

- Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.
- Je m'engage à faciliter toute enquête pour les vérifier et à vous faire connaître toute modification de ma situation.
- Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la Sécurité sociale.

Fait à \_\_\_\_\_ Le   /   /

Votre signature

*Toute personne qui se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration en vue d'obtenir ou de faire obtenir des avantages est passible d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du code pénal).*

*En outre l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation dans le but d'obtenir ou de faire obtenir des prestations qui ne sont pas dues, peut faire l'objet de pénalités financières (article L. 114-17-1 du code de la Sécurité sociale).*

*Conformément au règlement général sur la protection des données 2016/679 et la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles ainsi que le droit de les faire rectifier.*



Pour en savoir plus sur le traitement de vos données et vos droits, voir le tableau ci-dessous.

<b>Responsable de traitement</b>	La CRPCEN représentée par son directeur, monsieur Olivier MANIETTE
<b>Coordonnées du DPO</b>	CRPCEN - à l'attention du DPO - 5 bis rue de Madrid - 75395 PARIS CEDEX 08
<b>Objet du traitement de données</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Finalité(s) : Le présent traitement a pour finalité la mise en œuvre des prestations décès à la CRPCEN</li><li>■ Base juridique : Loi du 12 juillet 1937 instituant une caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires - Décret n° 90-1 215 du 20 décembre 1990</li></ul>
<b>Destinataires des données</b>	Agents habilités de la Caisse
<b>Durée de conservation des données</b>	33 mois à compter du versement de la prestation
<b>Existence d'une prise de décision automatisée</b>	NON
<b>Sécurité</b>	Politique des systèmes d'information de la CRPCEN - Référentiel général de sécurité créé par l'ordonnance du 8 décembre 2005
<b>Vos droits sur les données vous concernant</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Vous disposez pour ce traitement d'un droit :<ul style="list-style-type: none"><li>- d'accès ;</li><li>- de rectification.</li></ul></li><li>■ Ils s'exercent auprès du directeur de la CRPCEN, par courrier à l'adresse suivante : CRPCEN - à l'attention du DPO - 5 bis rue de Madrid - 75395 PARIS CEDEX 08</li><li>■ Réclamation auprès de la CNIL en cas d'insatisfaction suite à la réponse de la Caisse à adresser à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07</li></ul>

**Pour que votre dossier soit complet, joignez les pièces justificatives demandées dans la liste ci-jointe.**

## Justificatifs à joindre

**Une omission de pièces justificatives entraînera des délais supplémentaires pour traiter votre demande.**

**Pour les documents à joindre, nous vous demandons de nous adresser des photocopies de bonne qualité, ne pas les scotcher, les agraffer, ou les surligner en couleur.**

### Conjoint(e) survivant(e) ou descendant(s)

- Un extrait de l'acte de naissance de l'assuré(e) décédé(e).
- Un extrait d'acte de décès de l'assuré(e) décédé(e).
- Votre livret de famille à jour.
- Une copie du dernier bulletin de paie de l'assuré(e) décédé(e).
- Un justificatif de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) précisant le montant des frais funéraires versés si le décès fait suite à un accident du travail.
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) mentionnant vos codes IBAN et BIC.

**IMPORTANT : Si le capital décès est dû à un mineur, il est versé sur un compte ouvert à son seul nom mentionnant la mesure de protection.**

### Ascendant(s) à charge

- Un extrait d'acte de décès de l'assuré (e) décédé(e).
- Le(les) livret(s) de famille de l'assuré(e) décédé(e) à jour.
- Votre passeport ou votre carte nationale d'identité.
- Une copie du dernier bulletin de paie de l'assuré(e) décédé(e).
- Un justificatif de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) précisant le montant des frais funéraires versés si le décès fait suite à un accident du travail.
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) mentionnant vos codes IBAN et BIC.
- Votre dernier avis d'impôt sur le revenu.
- Les justificatifs établissant que vous étiez à la charge totale effective et permanente de l'assuré(e).